



MCPL  
MCPL

## MOUVEMENT CITOYEN POUR LA PRÉSERVATION DES LIBERTÉS

Quartier Habbéna-avenue du 10 octobre  
BP 4296 N'Djamena – Tchad ; Tél. (+235) 66 37 71 05  
Compte bancaire UBA n° 6000805701-70103100018-54

---

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°004/MCPL/BE/2018

Le Mouvement Citoyen pour la Préservation des Libertés (MCPL) porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que Maître **Doumra Manassé**, avocat au barreau du Tchad, a échappé à une tentative d'assassinat horrible dont le commanditaire est le Commandant de la Légion militaire du Logone oriental basé à Doba, **Mahamat Djamel Nimir**.

Ce mardi 22 mai 2018, Maître **Doumra Manassé** défendait ses clients, les sieurs **Oumarou Magadji**, chef de race peule de Moundou, **Bouba Ahmadou** et **Hassan Oumarou**, injustement arrêtés depuis août 2017, et croupissent à la maison d'arrêt de Doba. Le dossier renvoyé plusieurs fois, faute de preuves et de plaignants a été vidé sur le siège pour infraction non constituée puis l'ordonnance de mise en liberté a été signée par le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Doba. Les formalités de mise en liberté ont été effectuées chez le régisseur, l'avocat ramenait ses clients à la maison quand le commandant de la légion militaire et ses hommes attaquent sa voiture en tirant à bout portant. Ils les ont poursuivis jusqu'au palais de justice suspendant ainsi les audiences avant de rosser copieusement de coups **Oumarou Magadji, Bouba Ahmadou et Hassan Oumarou** et les ramènent de force à la Légion militaire où ils se trouvent toujours.

Le MCPL condamne ce comportement médiéval sinon similaire à un fart west, qui est la démonstration que la justice est prise en otage par certains citoyens sans scrupule et qui se croient au-dessus de la loi. Le MCPL tout en réclamant la libération immédiate de ces citoyens dont la détention est abusive et hors cadre juridique, demande que le Com Légion, Mahamat Djamel Nimir soit relevé sans délai de ses fonctions. Si la justice est rendue au nom du peuple tchadien, il y a des voies de recours à explorer si un tiers n'est pas satisfait de la décision. Enfin, nous interpellons le président de la République **Idriss Déby Itno**, garant de l'intégrité nationale, de s'impliquer personnellement pour un dénouement de cette affaire qui n'honore pas son règne.

Fait à N'Djaména, le 23 mai 2018

Le Coordonnateur

**Sosthène MBERNODJI**